

La société RD Brest dénommée commercialement BIBUS, ci-après dénommée « la SOCIETE », société par actions simplifiée au capital de 518 590 euros, dont le siège social est 7, rue Ferdinand de Lesseps CS 80334 - 29806 Brest cedex 9, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Brest sous le numéro 851 069 138 – N°TVA intracommunautaire FR 48 51069138, exploite le réseau de transports urbains et de mobilité sur le territoire de l'Agglomération de Brest Métropole dans le cadre d'un contrat de délégation de service.

Article 1 - Définitions

Les termes débutant par une majuscule au sein des présentes Conditions Générales, qu'ils soient utilisés indifféremment au singulier ou au pluriel, auront, la signification qui leur est donnée ci-après :

« **Amende** » : Sanction consistant dans le paiement d'une somme d'argent en cas de violation de certaines règles juridiques.

« **Contenu** » désigne sans que cette liste soit limitative, la structure, le contenu éditorial, les dessins, les illustrations, les images, les photographies, les chartes graphiques, les marques, les logos, les sigles, les dénominations sociales, les œuvres audiovisuelles, les œuvres multimédias, les contenus visuels, les éventuels contenus audio et sonores.

« **Conditions générales de paiement d'amende en ligne** » ou « **Conditions Générales** » désignent les présentes conditions contractuelles proposées par RD Brest sur le Site. Leur acceptation préalable et sans réserve par le(s) Utilisateur(s) conditionne l'acceptation du télépaiement.

« **Données personnelles** » désigne toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable (ci-après dénommée « personne concernée ») ; est réputée être une « personne physique identifiable » une personne physique qui peut être identifiée, directement ou indirectement, notamment par référence à un identifiant, tel qu'un nom, un numéro d'identification, des données de localisation, un identifiant en ligne, ou à un ou

plusieurs éléments spécifiques propres à son identité physique, physiologique, génétique, psychique, économique, culturelle ou sociale.

« **Services** » désignent les différentes fonctionnalités et services proposés par le Site.

« **SOCIETE** » désigne la société RD Brest.

« **Site** » désigne le site web officiel de la Société dont l'adresse est la suivante : <https://www.bibus.fr/>

« **Titre** » ou « **Titre de transport** » désigne le Titre de transport individuel associé à une Offre proposée par RD Brest fourni sur support papier ou électronique sur lequel figure les nom, prénom et photo du titulaire.

« **Utilisateur** » désigne une personne physique majeure ayant la capacité de contracter ou mineure ayant préalablement obtenu l'autorisation de ses parents ou de la personne investie de l'autorité parentale, et ayant navigué sur le Site pour ses besoins propres, dans le cadre d'un usage strictement personnel et non commercial, sans but lucratif direct ou indirect.

Article 2 - Objet

Les présentes Conditions Générales ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles l'Utilisateur peut procéder au paiement en ligne d'une amende via le Site internet www.bibus.fr (ci-après le « Site »).

L'Utilisateur reconnaît avoir pris connaissance, au plus tard au moment de la confirmation du paiement de l'amende, des présentes Conditions Générales et déclare expressément les accepter sans réserve. La Société se réserve la possibilité de modifier ou d'adapter à tout moment les présentes Conditions Générales. En cas de modification, seules les Conditions Générales en vigueur au jour du paiement de l'amende de l'Utilisateur seront applicables.

Article 3 - Conditions d'utilisation du Site

L'Utilisateur est responsable financièrement de l'utilisation du Site tant en son nom que pour le compte de tiers, y compris les mineurs, sauf à

démontrer une utilisation frauduleuse ne résultant d'aucune faute ni négligence de sa part. L'Utilisateur garantit également la véracité et l'exactitude des informations fournies par lui-même ou tout autre tiers utilisant ses données sur ce Site.

Article 4 – Paiement de l'amende.

Article 4.1 Description des services fournis.

Le module de paiement en ligne des amendes de la SOCIETE a pour objet d'offrir un nouveau moyen de paiement en ligne des amendes de la SOCIETE. L'Utilisateur doit se munir du numéro de procès-verbal ainsi que de la date de naissance de la personne verbalisée et disposer d'une adresse électronique.

Article 4.2 Processus de paiement.

Une fois présent sur la page dédiée aux amendes, le paiement en ligne s'effectue dans les conditions suivantes :

L'Utilisateur saisit son nom et son numéro de Procès-Verbal, la date de naissance déclarée lors de la rédaction du Procès-verbal sur la première page (étape 1). L'Utilisateur peut alors visualiser le détail de la contravention, tels que le montant à payer (qui peut différer du montant de l'amende si des majorations pour pénalité de retard ont été appliquées). Il valide les informations renseignées pour passer à l'étape suivante.

L'Utilisateur saisit ensuite ses coordonnées bancaires (étape 2). Après avoir pris connaissance et accepté les présentes Conditions Générales, l'Utilisateur « valide son paiement » (étape 3). Lorsque le paiement de l'amende est effectué, l'Utilisateur reçoit instantanément sur l'adresse mail qu'il a renseignée au préalable, un justificatif de paiement de son amende.

Il n'est pas obligatoire que l'amende soit réglée par le titulaire du Procès-Verbal. Il est recommandé au client de conserver et/ou d'imprimer ce message électronique car celui-ci constitue une preuve du paiement de l'amende.

Article 4.3 Sécurité.

Le paiement est sécurisé à partir du protocole de communication « https ». Le Site n'enregistre pas les informations de la carte bancaire.

La saisie de celles-ci se fait au travers du site de paiement sécurisé (étape 2) via PAYBOX.

La transaction est effectuée par l'Utilisateur selon les normes de sécurité bancaire. Sous réserve que la banque mette en œuvre le protocole 3DSecure, celui-ci garantit l'authentification du propriétaire de la carte : lors de la validation de la transaction, l'Utilisateur est redirigé vers le site de sa banque afin d'y saisir son code confidentiel.

Conformément à l'article L 133-8 du Code Monétaire et Financier, l'engagement de payer donné au moyen d'une carte de paiement est irrévocable. En communiquant les informations relatives à sa carte de paiement, l'Utilisateur autorise la Société à débiter sa carte de paiement du montant correspondant au prix TTC. A cette fin, l'Utilisateur confirme qu'il est titulaire de la carte à débiter et communique les seize chiffres et la date d'expiration ainsi que le cas échéant, les numéros du cryptogramme visuel.

En communiquant ses coordonnées bancaires, l'Utilisateur accepte par avance et sans condition que le Site procède à la transaction sécurisée. L'Utilisateur autorise donc sa banque à débiter son compte à vue des enregistrements.

Le compte bancaire de l'Utilisateur sera débité immédiatement ou en différé. Dans le cas où la banque refuse le paiement, la transaction bancaire ne peut être validée. L'Utilisateur doit alors utiliser un autre mode de paiement pour régler son amende.

Après chaque paiement, un numéro de transaction est communiqué. Ce numéro doit être conservé et sera demandé pour toute réclamation. Ce numéro figure également sur le justificatif de paiement adressé par voie électronique à l'adresse indiquée par l'Utilisateur lors du paiement en ligne.

Article 4.4 Incident de paiement de l'amende :

Si l'Utilisateur rencontre un incident de paiement, lors du paiement de son PV en ligne, le processus de règlement de l'amende suit son cours. L'Utilisateur doit alors transmettre une réclamation avec un justificatif prouvant que l'incident ne lui est pas imputable. Dans ce cas, le service Sûreté-Lutte contre la fraude, a la possibilité de revenir sur le montant initial de l'amende qui devait être payée le jour où la transaction a échoué.

Article 4.5 Dispositions légales.

En vertu de l'article 529-3. du code de la procédure pénale, « Pour les contraventions des quatre premières classes à la police des services publics de transports ferroviaires et des transports publics de personnes, réguliers et à la demande, constatées par les agents assermentés de l'exploitant, l'action publique est éteinte, par dérogation à l'article 521 du présent code, par une transaction entre l'exploitant et le contrevenant. Toutefois, les dispositions de l'alinéa précédent ne sont pas applicables si plusieurs infractions dont l'une au moins ne peut donner lieu à la transaction, ont été constatées simultanément. »

En vertu de l'article 529-4 du code de la procédure pénale, « La transaction est réalisée par le versement à l'exploitant d'une indemnité forfaitaire et, le cas échéant, de la somme due au titre de transport. Ce versement est effectué :

- Soit, au moment de la constatation de l'infraction, entre les mains de l'agent de l'exploitant ;
- Soit, dans un délai de deux mois à compter de la constatation de l'infraction, auprès du service de l'exploitant, indiqué dans la proposition de transaction ; dans ce dernier cas, il y est ajouté aux sommes dues, le montant des frais de constitution du dossier.

A défaut de paiement immédiat entre ses mains, l'agent de l'exploitant est habilité à recueillir le nom, la date de naissance et l'adresse du contrevenant ; en cas de besoin, il peut requérir

l'assistance d'un officier ou d'un agent de police judiciaire. Le montant de l'indemnité forfaitaire, et le cas échéant, celui des frais de constitution du dossier, sont acquis à l'exploitant. »

Article 5 - Réclamation

Toute réclamation sur la non-conformité de l'amende peut être adressée par l'Utilisateur, dans le mois à compter de l'établissement du procès-verbal à l'adresse suivante :

Service Relations Clients Bibus - 7, rue Ferdinand de Lesseps – CS 80334 - 29806 Brest cedex 9

La SOCIETE s'engage à traiter toute réclamation dans les plus brefs délais. A défaut d'une réclamation effectuée dans le délai précité (soit dans le mois à compter de l'établissement du procès-verbal), le traitement de la demande ne pourra être effectué.

Article 6 – Responsabilité

La responsabilité de la SOCIETE ne pourra être engagée si l'exécution ou la mauvaise exécution du paiement de l'amende est imputable soit à l'Utilisateur, soit au fait imprévisible et insurmontable d'un tiers étranger à la fourniture de la prestation, soit à un cas de force majeure et plus généralement dans les cas suivants empêchant l'exécution du paiement dans des conditions normales et attendues : panne ou dysfonctionnement informatique et/ou des réseaux de télécommunication empêchant la disponibilité des services en ligne.

Article 7 - Données personnelles et Loi Informatiques et Libertés.

Pour délivrer son service, la SOCIETE collecte des données à caractère personnel sur l'Utilisateur. La collecte de Données s'effectue sur le Site.

La SOCIETE est autorisée à traiter pour le compte l'Utilisateur, responsable de traitement, les données à caractère personnel nécessaires pour répondre à la demande l'Utilisateur et d'exécuter le paiement. La nature des opérations réalisées sur les données est la collecte des données personnelles et de paiement l'Utilisateur nécessaire au traitement de sa demande.

Les données à caractère personnel collectées sont les suivantes : nom, prénom, adresse postale, date de naissance.

Le traitement des données de l'Utilisateur a pour finalité la régularisation et le règlement de la contravention.

Au terme de la prestation de services relative au traitement de ces données, la SOCIETE s'engage à détruire toutes les données à caractère personnel à l'issue d'une période de deux mois suivant la fin du paiement, période au-delà de laquelle les Données seront détruites. Si nécessaire aux fins de suivi administratif, en raison d'exigences légales ou réglementaires, ou à des fins d'archivage, ces données seront conservées au-delà de la durée nécessaire à la réalisation des finalités sus décrites.

Une partie du traitement des données est réalisée par des tiers en qualité de sous-traitants. La SOCIETE s'assure que ces personnes s'engagent à respecter les exigences de sécurité, d'intégrité et de confidentialité des données personnelles.

Conformément à la loi Informatique et liberté modifiée et au Règlement européen n° 2016/679/UE du 27 avril 2016, l'Utilisateur bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de ses données ou encore de limitation du traitement.

Il peut également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données le concernant.

L'Utilisateur peut, sous réserve de la production d'un justificatif d'identité valide, exercer ses droits en contactant notre Délégué à la protection des données Monsieur Eric Barbry par mail à l'adresse suivante : dpo-rdbrest@racine.eu ou par courrier à l'adresse postale suivante 40 rue de Courcelles, 75008 PARIS.

La SOCIETE s'engage à mettre en œuvre des mesures de sécurité garantissant un niveau de sécurité adapté au risque.

. Notification des violations de données à caractère personnel : La Société notifie au responsable de traitement toute violation de données à caractère personnel. Cette notification est accompagnée de toute documentation utile afin de permettre au

responsable de traitement, si nécessaire, de notifier cette violation à l'autorité de contrôle compétente.

. Mesures de sécurité : la Société s'engage à mettre en œuvre des mesures de sécurité garantissant un niveau de sécurité adapté au risque.

. Sort des données.

Pour de plus amples informations sur le traitement de vos données, l'Utilisateur peut se référer à la ***Politique de confidentialité*** présente sur le Site.

Article 8 - Mise à jour des Conditions Générales

Les Conditions Générales applicables sont celles en vigueur à la date de la connexion et de l'utilisation du Site par l'Utilisateur.

La SOCIETE se réserve le droit de modifier, à tout moment, tout ou partie, des dispositions des Conditions Générales sans préavis ni information préalable des Utilisateurs afin de les adapter aux évolutions des Services, aux évolutions techniques, légales ou jurisprudentielles ou lors de la mise en place de nouvelles prestations.

Les modifications éventuellement apportées par la Société aux Conditions Générales seront portées à la connaissance des Utilisateurs par leur simple mise en ligne. Elles sont réputées acceptées sans réserve par tout Utilisateur qui accède au Site postérieurement à ladite mise en ligne.

La SOCIETE invite donc tout Utilisateur à consulter régulièrement les Conditions Générales. Tout nouveau Service intégrant de nouvelles techniques ou nouvelles caractéristiques améliorant la qualité des Services existants seront aussi soumis aux présentes Conditions Générales, sauf disposition expresse contraire.

Article 9 - Droit applicable, attribution de compétence

Les présentes Conditions Générales sont soumises à la loi française. Elles sont rédigées en langue française.

L'Utilisateur est informé de la possibilité de saisir le Médiateur dans le cas où après l'envoi d'une

réclamation écrite adressée par voie postale au Service Relations Clients, l'Utilisateur n'est pas satisfait de la réponse ou n'a pas reçu de réponse dans le délai d'un mois.

La saisine du Médiateur s'effectue dans un délai de deux mois à compter de la date de l'infraction, en ligne ou par courrier à l'adresse indiquée ci-dessous en expliquant la situation le plus clairement possible, le tout accompagné des éléments justificatifs.

A l'issue de ce délai de deux mois, les procès-verbaux sont transmis au Trésor Public.

Dans le cas d'une verbalisation, l'Utilisateur doit s'attacher à bien en préciser les circonstances et les points sur lesquels porte sa contestation et s'adresser au :

- Médiateur de la RATP, sur le site Internet mediateur.ratp.fr
- ou à l'adresse suivante :

Médiateur de la RATP • LAC LC12 • 54 quai de la Rapée • 75599 Paris Cedex 12.

Pour plus d'informations sur les activités du Médiateur de la RATP, vous pouvez également consulter le site Internet mediateur.ratp.fr.